





GASTON NADEAU | Maire 418 281-1548

MOT DU MAIRE

Je désire remercier l'ensemble des Colerainoises et Colerainois qui m'ont témoigné leur confiance en m'élisant pour la 2^e fois en qualité de Maire. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe face à ce nouveau mandat.

Notre nouvelle équipe vous représentera et sera les élus de toutes et de tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Cette équipe, nous la voulons unie, solidaire, motivée et engagée afin de mériter la confiance que vous avez placée en elle.

Sachez que nous mettrons toute notre énergie et détermination pour mener à bien les projets indispensables aux besoins de chacun, suivant notre orientation première et notre unique objectif, « l'intérêt général », poursuivant ainsi les actions entreprises au cours des dernières années.

En tant qu'ambassadeurs, nous assurerons le rayonnement et développement toujours croissant de notre municipalité ainsi que le mieux vivre de notre communauté.

Nous sommes là pour vous!



LAINCY FECTEAU | Poste 1 418 998-3970



ANDRÉ ANGERS | Poste 2 418 332-5910



MÉLISA RICHARD | Poste 3 418 281-0151



MARIO NOLET | Poste 4 418 281-4126



SABRINA CARON | Poste 5 418 423-5991



ANDRÉ CLOUTIER | Poste 6 418 423-7653





Une collaboration, toujours aussi appréciée, pour une 3^e édition de ce calendrier municipal avec les photographes du Club de photographie des Collines, région de Thetford Mines.

L'oeil exercé de ces photographes a su saisir les délicates nuances de la beauté du décor inspirant, qui est le nôtre. Les montagnes, les lacs, la nature sont des attraits aux multiples facettes et que dire des gens qui en sont les acteurs principaux.

Perci chaleureux à cette équipe inestimable!

En page couverture, nos photographes sont :

Gaétan Laflamme, Sentiers des 3 Monts et Petit lac Saint-François Shany Tardif, Camp de jour

Danielle Parent, Sentiers des 3 Monts



Hôtel de ville	418 423-4000
Administration	
Bernard Caouette, directeur général	poste 223
Julie Allard, adjointe administrative	poste 221
Bureau du maire	
Gaston Nadeau	poste 222
Travaux publics	
René Filteau, directeur	poste 224
	418 333-1306
Service des loisirs	
Myriam Perreault, adjointe administrative aux loisirs	
et aux travaux publics	poste 225
Service de l'urbanisme	
Dominic Paradis, inspecteur en bâtiment et environnement	poste 227
Service de sécurité incendie	
Marco Côté, directeur	418 334-6241
Centre sportif Odilon Grenier	
Proshop	poste 251
Salle Desjardins au 2 ^e étage	418 423-2821
Chalet des sports O.T.J.	
Salle	poste 253
Sous-sol	poste 254
Centre sportif du Mont-Caribou	
de Vimy-Ridge	418 423-7373
Télécopieur pour tous les services	<u>418 423-4150</u>



Mairie maire@coleraine.gc.ca Direction générale dg@coleraine.gc.ca Administration administration@coleraine.qc.ca loisirs@coleraine.gc.ca Loisirs Service de sécurité incendie pompiercoleraine@hotmail.com Travaux publics travauxpublics@coleraine.gc.ca Urbanisme urbanisme@coleraine.gc.ca

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Lundi au jeudi: 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi: 8 h 15 à 11 h 45

88, avenue Saint-Patrick Saint-Joseph-de-Coleraine, QC GON 1B0



Municipalité Saint Joseph de Coleraine www.coleraine.gc.ca

En cas d'urgence municipale composez le 418 334-1938

Ressources COMMUNAUTAIRES



Francis Bédard 418 341-0519

Association des riverains du ch. du Barrage

Line Mathieu

819 244-3531

Corporation du terrain communautaire

Chantal Ferland 418 449-1400

Association du Hockey Mineur Appalaches

Éric Marcoux 418 334-9476

Association du Lac Bisby

Nancy Vachon 418 333-3032

Association du Lac Caribou

Serge Litowski 418 423-5758

Association du Lac Rond

Martin Gallant 418 931-3326

Association du Mont-Caribou

Karine Laflamme 418 423-4513

Association du Petit lac Saint-François

Claude Samson 418 423-2679

Cercle des Fermières

Gemma Bois 418 423-2934

Club de hockey Junior Appalaches

Service des loisirs municipaux 418 423-4000 *225

Club de l'Âge d'or

Louise Bélanger 418 423-5357

Club de patinage artistique

Alexanne Carrier 418 334-5587

Club Social de Vimy-Ridge

Francine Brouard 418 423-4538

Comité de bienfaisance

Placide Labonté / Sylviane Croteau 418 423-2280 / 418 423-5409

Comité des citoyens de Vimy-Ridge

Jean-Pierre Poirier 418 333-5584

Comité de développement industriel

René Garon 418 423-5662

Popote Roulante

Lise Parent / Sylviane Croteau 418 423-4907 / 418 423-5409

Sentiers Pédestres des 3 Monts

Pavillon d'accueil 418 423-3351

Service d'entraide lors d'un décès

Aline Lehoux 418 423-2254

LE BÉNÉVOLE

UN MAILLON IMPORTANT DE LA CHAÎNE HUMAINE

Son engagement volontaire, sa solidarité et son amour des autres solidifient l'acte social dans lequel il s'investit. Il bâtit un monde de partage et de bonheur avec et pour les autres.



Société protectrice des animaux de Thetford Mines

est mandatée pour voir au respect du règlement municipal concernant les animaux.

Sa mission est de protéger les animaux tout en créant une harmonie avec les humains.

Enregistrement - renouvellement des licences :

Tous les chiens sur le territoire de notre municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA. Votre chien ne possède pas de médaille? Le renouvellement n'a pas été fait? Vous devez y voir!

Traitement d'une plainte :

- Si vous avez été témoin ou une victime d'un événement d'agressivité impliquant un chien, nous vous invitons à le signaler.
- Notre personnel est là pour vous écouter, vous renseigner et vous aider. Sachez qu'une plainte demeure confidentielle.

Responsabilités d'un propriétaire d'animal :

- \Rightarrow Se procurer une licence auprès de la SPA.
- ⇒ Garder l'animal dans un lieu où ce dernier ne peut sortir.
- \Rightarrow Accompagner l'animal dans ses sorties et en garder le contrôle au moyen d'une laisse.
- \Rightarrow Ramasser ses excréments, en tout temps et partout.
- ⇒ S'assurer que l'animal ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

Autres services offerts:

- ❖ Adoption d'un animal de compagnie.
- Prise en charge d'un animal errant ou blessé.
- Location de cage-capture pour chat ou petit animal de la faune.

La personne-ressource de la SPA vous renseignera et vous expliquera le processus relié à la situation.

Contactez-les: 418 332-2772

INFORMATIONS diverses

LUMIÈRES DE RUES

Une lumière de rue est défectueuse, avisez-nous au 418 423-4000 poste 225. L'entrepreneur nous demande de lui indiquer le problème : allume et éteint, toujours allumée ou brûlée. Merci de nous en informer lors de votre déclaration.

VINDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La municipalité assure le service de vidange des installations septiques classées A, par l'entremise d'un entrepreneur et ce, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22). Le propriétaire doit téléphoner au 418 423-4000 poste 221 pour vérifier son admissibilité à la vidange gratuite et connaître les modalités de fonctionnement.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les semaines de rinçage sont planifiées à l'avance et indiquées dans la page mensuelle, s'il y a lieu. Si vous constatez que l'eau est moins limpide, pour corriger la situation, il vous suffit de faire couler l'eau froide de plusieurs robinets pendant quelques minutes. Notez toutefois que l'eau peut être consommée durant le rinçage. Advenant une situation urgente nécessitant l'utilisation des bornes-fontaines, veuillez prendre note que nous ne pourrons vous émettre d'avis public.... faute de temps!

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE THETFORD

SERVICES GRATUITS Tous nos résidents, du plus petit au plus grand, peuvent profiter des services de ces bibliothèques : L'Hiboucou, CÉGEP, de l'Amitié et de la polyvalente de Black Lake. L'abonnement est gratuit sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité. Pour plus de renseignements au sujet du Réseau, 418 335-2981 poste 317. *Il y aura toujours un livre pour captiver votre attention et imagination. À vous de le trouver!*

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

VISITE DES RÉSIDENCES Sur une période de 5 ans, les pompiers de notre service visiteront toutes les résidences afin de vérifier leur conformité aux articles du règlement # 557-2012 relatif à la prévention des incendies. Aucune vente de matériel. Feu d'artifice, de joie ou à ciel ouvert : une autorisation doit être demandée et obtenue auprès du Directeur du Service de Sécurité Incendie, par internet ou téléphone au 418 334-6241, M. Marco Côté.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CDICC)

Le CDICC dispose d'un programme de subventions dans le but de favoriser le développement résidentiel, commercial et industriel de la municipalité.

Informations: René Garon, président au 418 423-5662.

La CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR DES LACS est fière d'offrir un remboursement des frais notariés pour le prêt hypothécaire consenti chez elle, jusqu'à concurrence de 700 \$, si vous vous qualifiez à ce programme.





PERMIS MUNICIPAUX

Il est important de vous informer avant d'effectuer des travaux à et sur votre propriété et de respecter les règlements en vigueur.

Un permis doit être obtenu avant d'entreprendre les travaux de construction, de rénovation ou de démolition et cela, même si le coût des travaux est de moins de 5 000 \$. Afin d'accélérer le processus de votre demande, complétez les formulaires disponibles sur notre site Internet.

UN PERMIS OU UNE CERTIFICATION D'AUTORISATION EST OBLIGATOIRE POUR :

- a. implantation d'un bâtiment : résidence, maison mobile, garage ou accessoire : véranda, pavillon, remise, cabane pour enfant;
- b. rénovation intérieure et extérieure de tous les bâtiments, sauf la peinture;
- c. démolition et déplacement d'un bâtiment;
- d. abattage d'arbres en zone de villégiature et coupe sur un lot boisé de 4 hectares et plus;
- e. installation d'une fosse septique, d'un puits ou d'un ponceau;
- f. ajout de piscine, d'appareil d'échange thermique ou d'une enseigne;
- g. contrôle de l'érosion et stabilisation de la rive en villégiature;
- h. tenue d'une vente-débarras ou demande de colportage;
- i. utilisation et remisage d'une roulotte, pour tous les secteurs;
- j. enregistrement du système d'alarme pour le vol ou incendie à votre résidence.

Bureau ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Il est préférable de téléphoner à l'inspecteur municipal, avant de vous déplacer au 418 423-4000 poste 227.

LE NON-RESPECT D'UN RÈGLEMENT

peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction et une amende peut vous être donnée.

BACS ROULANTS

Utilisation du bac roulant - 240 et 360 litres :

- Évitez de surcharger votre bac, car si le poids est trop élevé, il ne sera pas vidé.
- Le bac doit être bien fermé. Ne laissez pas de déchets sur le couvercle ou à côté du bac, car ils ne seront pas ramassés.

 Où positionner le bac?
- ⇒ Dirigez les poignées en direction de la maison et lorsque vous sortez de votre entrée, déposez le bac à la droite de votre résidence.
- ⇒ Ne placez pas votre bac sur le trottoir.
- ⇒ Si vous avez un trottoir face à votre résidence : déposez le bac en bordure de la rue, les roues près de la bordure du trottoir. N'appuyez pas les roues sur la bordure, car cela pourrait endommager votre bac, lors du soulèvement.
- ⇒ S'il n'y a pas de trottoir face à votre résidence : placer le bac roulant à l'entrée de votre cour ou près de la bordure du chemin.
- ⇒ Aucun véhicule ou objet ne doit nuire au camion de collecte et au bras mécanique de soulèvement.
- \Rightarrow Gardez une distance de 50 cm 20 pouces, si vous placez votre bac près d'un autre bac.

Recommandations:

- Les heures de collecte varient, il est donc important de déposer votre bac la veille de la collecte, après 18 h ou très tôt le matin. La municipalité n'est pas responsable des bacs non vidés ayant été déposés en retard, le matin de la collecte.
- En période hivernale, pensez à prévenir l'ensevelissement du bac dans la neige.
- Les bacs doivent être retirés de la bordure de votre entrée/chemin au plus tard 12 heures après la collecte.

Trottoir

Bordure de chemin











50 cm ou 20" de distance

COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS - MAI

OBIETS RAMASSÉS

- -doivent être placés le long de la rue et des trottoirs, mais en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir.
- -doivent être sortis 1 semaine MAXIMUM avant la date de la collecte de votre secteur.
- -ne doivent pas être plus lourds que 23 kg 50 livres. Si tel est le cas, les employés les laisseront sur place.

OBJETS ACCEPTÉS:

de façon non limitative, les objets de toute nature placés en bordure de la voie publique : meuble, matelas, sommier, tapis, toilette, lampe, réservoir, bain et contour en fibre de verre et autres objets. / Branches d'arbres **ATTACHÉES** en paquet ne pesant pas plus de 23 kg - 50 livres et **COUPÉES** d'une longueur d'environ de 1,21 mètre - 4 pieds.

OBJETS NON RAMASSÉS:

Matériaux en vrac : roc, pierre, terre, béton, asphalte, et souche d'arbre. / Gros rebuts d'origine commerciale ou industrielle. / Matériaux provenant de démolition ou de rénovation. / Bateau, chaloupe, morceau de carrosserie de voiture, de boîte de camion ou de motoneige. / Déchets de forge, de garage, de ferblanterie ou de plomberie. / Matériel électronique et informatique (téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, systèmes audio-/vidéo, etc.) / Appareil électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, refroidisseur d'eau. / Déchets domestiques dangereux : huile usagée, filtre, reste de peinture, batterie d'automobile, solvant, bonbonne de propane, chlore, produit acide, caustique, corrosif, explosif ou inflammable.

Un délai maximal de « <u>1 semaine</u> » est accordé pour ramasser les objets non recueillis par l'entrepreneur, lors de cette collecte. Après cette date s'il y a toujours des débris, la municipalité se verra dans l'obligation de vous remettre un avis d'infraction. Notez que le site du garage municipal n'est pas un endroit de dépôt de déchets.

RÉSIDUS VERTS: MAI ET NOVEMBRE



Feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac de papier conçu spécialement pour les résidus verts.

Tous les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables SONT INTERDITS

et ne seront pas ramassés. Les sacs doivent être déposés en bordure de la voie publique avant 6 h 30 le matin de la collecte.

Le poids maximum du sac doit être de 23 kg - 50 livres. Aucune limite de sacs pour cette collecte.

Les dates de toutes les collectes se retrouvent dans les pages mensuelles.

Entente municipale avec Disraeli et Thetford Mines

résidentielle seulement. 2 visites **gratuites** par année, par résidence ou par unité de logement.

Notez que les écocentres sont fermés en période hivernale. Pour profiter de ce service, vous devez obtenir un coupon municipal numéroté que vous devez présenter à l'écocentre de votre choix et avoir avec vous une preuve de résidence. L'utilisateur doit trier et déposer lui-même ses matières sur place.

Notez qu'à <u>l'écocentre de Thetford Mines</u>, les producteurs acéricoles peuvent disposer de leurs tuyaux de plastique usagés.

Deux pamphlets explicatifs sur ces services sont disponibles sur Internet ou en papier aux bureaux municipaux.

Merci de prendre soin de l'environnement!

Info: 418 423-4000 *221



Si l'objet à jeter est refusé à l'un des écocentres, vous pouvez vous tourner vers :

- -Régie Intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT) 3626, boul. Frontenac Est au 418 338-5711;
- -Sanitaire Fortier au 3878, boul. Frontenac Est au 418 332-2880.

Informez-vous avant de passer, car des frais peuvent être demandés.

Autres dépôts :

- *Garage municipal au 3-A chemin de Vimy pour les pneus usagés;
- *Secrétariat municipal pour les cartouches d'encre, cellulaires et piles.

Le saviez-vous? 5 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT

1. Rinçage des bacs de récupération et des contenants

Rincez vos contenants de plastique, verre et métal avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien avant de les déposer dans votre bac. Vous éviterez la contamination des autres matières, particulièrement les papiers et cartons et réduirez ainsi les mauvaises odeurs et le développement de moisissures tout en favorisant un environnement sain pour les travailleurs des centres de tri.

L'eau de vaisselle, un geste simple et écologique!

2. Récupération des sacs de plastique et papiers déchiquetés

Récupérez les sacs et les pellicules souples de plastique. Videz-les de leur contenu et rassemblez-les dans un même sac. N'oubliez pas de le nouer afin d'éviter l'éparpillement.

Si vous déchiquetez vos papiers personnels, déposez-les dans un sac de plastique transparent et nouez-le.

3. Récupération des cartons sales

Les papiers et cartons imbibés d'huile, de graisse et de nourriture ne sont pas recyclables. Cependant, un peu de gras sur une boîte de beignes ou de pizza ne nuit pas au processus de recyclage.

4. Récupération des emballages

Séparez les divers types d'emballages d'un même produit permet de recycler plus de matières. Avant de déposer une boîte de céréales dans le bac, enlevez et *mettez aux ordures le sac de plastique*.

Notez qu'il n'est pas nécessaire d'enlever la vitrine de plastique d'une enveloppe ou l'étiquette sur les boîtes de conserves.

Vous pouvez retirer le bouchon des bouteilles en plastique.

Vous ferez ainsi du tri à la source!

5. Récupération de circulaires

Retirez les circulaires du sac en plastique avant de les récupérer.

Merci!



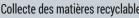
Janvier 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		s 3 Monts de Coleraine (tr nd (départ à partir du chal			est fermé. B. Le 3, bureaux municipaux fermés	A. Les 1 ^{er} et 2, le Centre sportif Odilon Grenier est fermé. B. Le 3, bureaux municipaux fermés. C. Le 13, collecte des sapins de Noël pour	
2 • A	3/B	4	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	7	8	tous les secteurs. Si tempête remise au 14. D. Semaine du 30, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi. RAPPEL: • Interdiction de stationner dans les rues
9 0	10 🚵	11	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	14	15	entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. ACTIVITÉS CLUB DE L'ÂGE D'OR 1er dimanche: Danse à 13 h Les lundis: Baseball-poche à 13 h Les mardis: Bingo à 19 h Les mercredis: Shuffleboard à 9 h Les jeudis: Pétanque à 13 h 1er vendredi: Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.
16	17	18 🔾	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	21	22	
23 💩	24	25 (Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	28	29	













Février 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		1 • /A	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	4	5	A. Jusqu'au 4, rinçage du réseau d'aqueduc. B. Du 10 au 13, tournoi provincial du Junior A et B. C. Du 14 février au 11 mars, inscriptions pour
6	7 &	8 D	9 Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	11 /B	12 / 18	les emplois étudiants. RAPPEL: Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. Lors du déneigement municipal, ne laissez
13	14 C Saint-Valentin	15	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	18	19	pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
20	21	22	23 (Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	25	26	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1ºr dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h
27	28	Au bureau m	s taxes municipales, a nunicipal, paiements en Profitons de ces si Sentiers Pédestres des Association du Lac Ror pour une distance de 5	Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.			





Mars 2022



Dim	nanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
auprès Au bure	eau municipal	tution financière.	1	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	4	5	A. Du 7 au 11, relâche scolaire séances libres de hockey et de patinage à l'horaire. B. Jusqu'au 11 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.
6		7/A 2	8	9 😨	10 0	11/B	12	RAPPEL:Tout le mois de mars, inscription au soccer et dek hockey pour les jeunes.
				Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge			 Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. Lors du déneigement municipal, ne laissez
13		14	15	16 Rangs et	17 Rangs et	180	19	pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service.
	11 W 3 - 2 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 -			villégiature	villégiature Saint-Patrick			 Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
20		21	22	23 Coleraine et	24 Coleraine et	25(26	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES
				Vimy-Ridge	Vimy-Ridge			3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1ºr dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h
27		28	29	30 Rangs et	31 Rangs et			Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h
				villégiature	villégiature			Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h
								D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.







Avril 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
Paiement de Au bureau n	es taxes municipales, nunicipal, paiements e	auprès de votre institu en argent, en chèque (ution financière. ou carte DÉBIT.		1•	2 /4	A. Le 2, stationnement permis dans les rues. B. Le 9, fermeture de la saison sportive 2021-2022 du Centre sportif Odilon Grenier. C. Semaine du 10, rinçage du réseau d'aqueduc du lundi au vendredi.
3	4 2	5	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	8	9 D/B	De Semaine du 24, semaine de l'action bénévole. En Le 30, date limite pour enlever votre abri d'auto (toile et structure). RAPPEL:
10/0	11	12	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	15 Vendredi Saint FERMÉ Congé férié	16 O Samedi Saint	Tout le mois, inscription au camp de jour et service de garde!
Pâques	18 Lundi de Pâques FERMÉ Congé férié	19	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	22	23 (ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1ºr dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h
24 DE NOS BÉNÉVOLES des gens de	25	26	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	29	30 • /=	Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.







Mai 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1/A	2 ~	3	Coleraine et Vimy-Ridge		6	7	A. Semaine du 1er, balayage des rues. B. Le 5, collecte des résidus verts pour tous les secteurs, feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac de papier. C. Les 20, 21 et 22, 32e édition du tournoi
8 Fêtes des mères	9 D	10	Rangs et villégiature	Tous les secteurs	13	14	de pêche du Lac Caribou. D. Le 22, assemblée générale de l'Association du Petit lac Saint-François au centre communautaire. E. Collectes des DÉCHETS MONSTRES : - Le 17, Petit lac Saint-François,
15	16 🔾	P. lac, Lac Caribou et 10° rang DÉCHETS MONSTRES	Coleraine et Vimy-Ridge		20/0	21/0	Lac Caribou et 10° rang Le 24, secteurs Coleraine et Vimy-Ridge.
22 / C / D	23 FERMÉ Journée nationale des patriotes Congé férié	Coleraine et Vimy-Ridge DÉCHETS MONSTRES	25 Rangs et villégiature	Z6 Tous les secteurs	27	28	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1ºr dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h
29	30 ●	31	une (1) semaine a et le poids des dé	chets monstres : vous of avant la collecte. Les b echets monstres ne doi note dans les pages d	Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.		





Juin 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS	
auprès de vo Au bureau n	es taxes municipales, otre institution financi nunicipal, paiements e ou carte DÉBIT.		Coleraine et Vimy-Ridge	Tous les secteurs	3	4 /A	A. Les 4 et 5, vente-débarras sans permis sur tout le territoire – non remise si pluie. B. Semaine du 5, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi. C. Le 12, assemblée générale du Lac Rond	
5 /A /B	6 2	7 D	Rangs et villégiature	9 Tous les secteurs	10	11	au chalet du Boisé. D Collectes des DÉCHETS MONSTRES : - Le 14, Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5º rang, Lac Bisby et Rang 2.	
12/0	13	14 D Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5° rang, Lac Bisby et Rang 2	Coleraine et Vimy-Ridge	Tous les secteurs	17	18	E. Le 27, ouverture du camp de jour et piscine.	
19 Fêtes des pères	20	21(Rangs et villégiature	Tous les secteurs	24 FERMÉ Congé férié Fête nationale du Québec	25		
26	27/=	28	29 Coleraine et Vimy-Ridge	Tous les secteurs	Profitons de ces sites enchanteurs			



Juillet 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
SentierAssocia	ons de ces sites er l's Pédestres des 3 Mont ation du Lac Rond (dépa ne distance de 5 km)	nchanteurs s de Coleraine (trajet de rt à partir du chalet du E	plus de 20 km) Boisé situé au 87,		Fête du Canada FERMÉ Congé férié	2	A. Le 3, assemblée générale du Lac Caribou au gazebo de l'association. B. Le 9, fête annuelle du Petit lac Saint-François au centre communautaire. C. Semaines du 24 et du 31 juillet, bureaux
3/4	4 2	5	Rangs et villégiature	7 D Tous les secteurs	8	9/1	municipaux fermés pour vacances estivales. RAPPEL: Lire, un cadeau pour la vie! Prêt de trousses de lecture pour les 2 à 4 ans. Service de prêt comme à la bibliothèque.
10	11	12	Coleraine et Vimy-Ridge	Tous les secteurs	15	16	
17	18	19	20 (Rangs et villégiature	Tous les secteurs	22	23	
24/0 31	25 Fermeture estivale	26 Fermeture estivale	Coleraine et Vimy	Tous les secteurs Fermeture estivale	29 Fermeture estivale	30	





Août 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
	1 A Fermeture estivale	2 Fermeture estivale	Rangs et villégiature Fermeture estivale	Tous les secteurs Fermeture estivale	Fermeture estivale	6	A. Jusqu'au 5, bureaux fermés pour vacances estivales. B. Le 7, assemblée générale de l'association du Petit lac Saint-François.
7/B /C	8 /0:	9	Coleraine et Vimy-Ridge	Tous les secteurs	120/1	13	C. Semaine du 7, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi. D. Le 8, ouverture des bureaux municipaux. E. Le 12, fermeture du camp de jour et de la piscine.
14	15 🗷	16	Rangs et villégiature	Tous les secteurs	19 (20	RAPPEL: • Couches lavables, un choix écologique! Remboursement de 50% du coût d'achat pour un maximum de 150 \$. L'enfant doit avoir moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.
21	22	23	Coleraine et Vimy-Ridge	Tous les secteurs	26	27●	Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.
28	29	30	Rangs et villégiature	 Sentier 		s de Coleraine (trajet de	plus de 20 km) oisé situé au 87, pour une distance de 5 km)





Septembre 2022



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS	
Sentiers (trajet d Associat du Boise	ns de ces sites enc Pédestres des 3 Monts de plus de 20 km) tion du Lac Rond (départ é situé au 87, pour une d	de Coleraine à partir du chalet listance de 5 km)		Tous les secteurs	3 D/A	A. Semaine finissant le 3, fin de la collecte hebdomadaire des ordures. B. À partir du 9, camp d'entraînement du hockey Junior A, selon l'horaire. C. Le 11, ouverture de la saison sportive		
4	5 Fête du Travail FERMÉ Congé férié	6	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	9 B	100	2022-2023 du Centre sportif Odilon Grenier. RAPPEL: • Une naissance, un livre! Cadeau bébé lecture pour les enfants nés ou adoptés en 2022 et résidant dans notre municipalité.	
11/0	12 2	13	14 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	16	170		
18	19	20	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	23	24	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1ºr dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h	
25●	26	27	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	30		Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.	





Octobre 2022

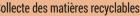


Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
						1/A:	A. Le 1 ^{er} , installation de l'abri d'auto permise. B. Semaine du 9, semaine de la prévention des incendies. C. Semaine du 9, rinçage du réseau d'aqueduc,
2	3 D 2	4	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	7	8	du lundi au vendredi. RAPPEL: Balises délimitez votre terrain avec des balises pour faciliter le déneigement. Rangs et villégiature protégez votre boîte postale lors du déneigement.
9 O B C	10 Action de grâces FERMÉ Congé férié	11	12 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	14	15	postale lors du delleigement.
16	17 (18	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	21	22	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1ºr dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h
23 🚳	24 Halloween 31	25●	26 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	28	29	Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.













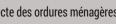




Novembre 2022



Din	nanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
			1 D	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	4	5	A. Le 10, collecte des résidus verts pour tous les secteurs, feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac. B. Du 14 au 28, inscription pour le tirage des salles municipales Noël 2023 et Jour de l'An 2024.
6		7 &	80	9 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	11 Jour du souvenir	12	C. Dès le 15, interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. RAPPEL: Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un
13		14/B	15 _C	16 (Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	18	19	 meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
20		21	22	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	25	26	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 3º lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR 1º dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1º vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.
27		28/1	29	Coleraine et Vimy-Ridge				











DÉCEMBRE 2022

Dimanc	he Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
RAPPEL: Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.				Coleraine et Vimy-Ridge	2	3	A. Le 1 ^{er} , tirage pour les inscriptions des salles municipales. B. Semaine du 4, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi. C. Le 10, fête de Noël des enfants.
4/B	Journée international des bénévoles	6	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	9	10/0	D. Pour les vacances du temps des fêtes, les bureaux municipaux seront fermés du 23 au 31 décembre. E. Les 24, 25, 26 et 31, congés du temps des fêtes, le centre sportif est fermé. ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 1er lundi : Assemblée mensuelle du temps des fêtes CLUB DE L'ÂGE D'OR 1er dimanche : Danse à 13 h Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 1er vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations. Profitons de ces sites enchanteurs • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km)
11	12	13	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	16 (17	
18	19	20	21 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	23 • D	24 FERME	
25 Joyen Noël	26	27	Coleraine et Vimy	Coleraine et Vimy	30 D	31	









